

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1559

présenté par
Mme Morel, M. Frébault, Mme Poussier-Winsback, M. Labaronne, M. Cosson, M. Falorni,
Mme Colin-Oesterlé, M. Jacques et M. Ott

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.